



## **AVIS DE PROMULGATION**

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire,  
Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-776**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-776 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2022-723 CONCERNANT LA TARIFICATION DES CERTIFICATS D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN MILIEUX RIVERAINS**

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2026-776 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 7<sup>e</sup> jour de juillet 2026.

**Le directeur général/greffier-trésorier par intérim**



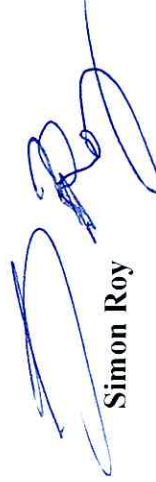
**Simon Roy**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Simon Roy, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 2025-765 et sur le babillard du bureau municipal sis au 135, rue Principale, le 7<sup>e</sup> jour de juillet 2026.

En fait de quoi, je donne ce certificat, ce 7<sup>e</sup> jour de juillet 2026.

**Le directeur général/greffier-trésorier par intérim**



**Simon Roy**